Image not found or type unknown

Amende jamais reçue et retrait de 375 euros

Par **patricia haie**, le **05/11/2016** à **15:04**

Je voudrais savoir j'ai été arrêté le 1 mai 2015 pour excès de vitesse je devais recevoir l amende ds les jours suivants sauf que je n'ai jamais rien reçu.En septembre 2016 j'ai la surprise de voir sur mon compte un débit de 375 euros blocage opposition j'ai envoyé des recommandés au tribunal de police comme quoi je n'étais pas contre de régler l'amende initiale mais rien.J'ai été recrédité mais il va falloir que j'ailles voir le juge de proximité.Pensez vous qu'il y aurait prescription dans la mesure ou cela fait plus d'1 an et 4 mois?Merci pour votre réponse.Cordialement

Par **patricia haie**, le **05/11/2016** à **15:49**

ok donc aucun recours a part le juge de proximité ou la bienveillance de l officier du ministère public pour que je règles l'amende initiale

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés